



SE PROTÉGER EN CAS D'ÉVÈNEMENT PLUVIO-ORAGEUX IMPORTANT POUVANT GÉNÉRER UNE COULÉE DE BOUE

AVANT

- Tenez-vous informés des alertes météo ;
- Fermez les ouvertures et les volets ;
- Préparez votre kit d'urgence avec les objets essentiels ;

PENDANT

- Réfugiez-vous à l'étage ou dans un bâtiment en hauteur ;
- Ne descendez pas dans les sous-sols ou les parkings souterrains ;
- Ne prenez pas votre véhicule, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture ;
- Restez à l'écoute des consignes des autorités.



RECEVOIR LES ALERTES EN CAS D'URGENCE

La Ville de Marseille est dotée d'un système automatisé permettant de générer des appels et des sms afin de relayer des alertes ciblées géographiquement très rapidement auprès de la population en cas d'évènement majeur survenant sur la commune (exemple : inondations, tempêtes, accidents industriels ...).

Les messages communiqués informent sur :

- **le type de danger** (inondation, tempête, accident industriel, incident sanitaire...);
- **la zone concernée** ;
- **les consignes à mettre en œuvre** afin d'assurer la sécurité de la population.



Inscrivez-vous en
scannant le QR Code
(service gratuit)

Plus d'infos
sur marseille.fr



Ville de Marseille - Imprimerie municipale de Marseille - Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement. NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE.

GESTION DES RISQUES APRÈS UN INCENDIE DE FORÊT

ADOPTER LES BONS GESTES



VILLE DE
MARSEILLE

COMPRENDRE LES RISQUES APRÈS UN FEU DE FORÊT

Un incendie modifie profondément le sol et les paysages. Même si les flammes sont éteintes, d'autres dangers apparaissent :

- **Coulées de boue, glissements de terrain ;**
- **Ruissellements violents ;**
- **Chutes de blocs, pierres ou arbres brûlés ;**

Si votre habitation est située :

- **En bas d'un versant ou d'une falaise ;**
- **Près d'un fond de vallon, d'un ravin ou d'une zone de ruissellement ;**
- **Dans une zone déjà touchée par des glissements ou coulées ;**



Route en bas d'un versant

Vous êtes exposés à un risque, mais des mesures peuvent être mises en œuvre pour le réduire.

LES ACTIONS À ENTREPRENDRE POUR LIMITER LES RISQUES

1 - STABILISER LES SOLS

Installer des fascines (troncs/branches perpendiculaires à la pente) sur les terrains en pente pour retenir terre et débris afin de limiter l'érosion des sols.

Création de fascines sur des terrains en pente



Exemple de fascine en quinconce



COMMENT CONFECTIONNER UNE FASCINE ?

- Couper les arbres brûlés à une hauteur de 80 cm au-dessus du sol afin de créer un support (souche) ;
- Caler les troncs coupés contre les souches, perpendiculairement au sens de la pente ;
- Déposer les branches au-dessus des troncs.



Vue en coupe d'une fascine

Les fascines sont à réaliser en quinconce les unes par rapport aux autres.

2 - LIMITER LES RISQUES D'OBSTRUCTION

- Nettoyer les fonds de vallons afin de permettre le libre écoulement des eaux ;
- Retirer tous les éléments (mobilier, bois, déchets) susceptibles d'être emportés lors de fortes pluies par l'écoulement des eaux.

3 - ÉLAGUER OU COUPER LES ARBRES BRÛLÉS

- Dans les 12 à 18 mois suivant l'incendie, couper les arbres brûlés et qui menacent de chuter, en particulier aux abords des habitations, routes et pistes ;
- Recéper (tailler à ras) les feuillus tels que le chêne vert, afin de favoriser leur repousse au printemps de l'année suivante.

Penser à bien éliminer les végétaux brûlés s'ils ne sont pas réutilisables dans la confection de fascines

Un pin (résineux) dont les 2/3 du feuillage sont brûlés ne survivra pas



Attention intervenir après un incendie comporte des risques :

- Chute d'arbres et de branches affaiblis par le feu
- Présence de cendres ou particules toxiques
- Objets métalliques coupants ou débris non identifiés

Portez des protections adaptées : gants, masque, chaussures fermées, pantalon long, lunettes de protection, casque...